



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 6/2013

**Séance ordinaire du 10 décembre 2013
à la salle des spectacles**

Présidence: M. Michel PERRET

Membres présents:	69
Membres absents excusés:	7
Membres non excusés:	<u>4</u>
Effectif total:	80

Absents excusés: Mmes et MM Graziella AIELLO, Joël BOILLAT, Charles-André BOLOMEY, Françoise GAY GALVEZ ALCOBA, Karim LASSEB, André RACLOZ, Olivier VOLPER.

Absents non excusés: MM. Alexandre MEIER, Nadereh NASSIRI-ANSARI, Thomas VON SIEBENTHAL, Ali YAHIAOUI.

A 18 h 15, **M. Michel PERRET**, Président, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Mmes les conseillères communales, MM. les conseillers communaux, à la Municipalité et à M. Alexandre GOOD, Secrétaire municipal.

Il remercie chaleureusement le public qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune.

La presse n'est pas représentée.

L'appel est effectué par la Secrétaire. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Dimanche 24 novembre:

Le Bureau a dépouillé lors des votations fédérales portant sur 3 objets: salaires équitables, initiative familles et vignette autoroutière. Ces scrutins ont mobilisé entre 60 et 61% du corps électoral palinzard, à savoir 3091 votants sur 5122 électeurs inscrits. Nous ne pouvons que nous en réjouir et le bureau électoral renforcé a confirmé à cette occasion sa remarquable efficacité.



Jeudi 28 novembre:

Il a eu l'occasion de s'entretenir quelques instants en aparté avec Mme la Préfète du district de Lausanne dans le cadre de sa visite annuelle aux autorités communales. Cet entretien a permis de faire notamment le point sur les effets des révisions de la loi sur les communes et de la loi sur l'exercice des droits politiques dans les pratiques communales. Il a adhéré à la mise sur pied d'une séance d'instruction destinée aux bureaux des conseils communaux du district.

Mercredi 4 décembre:

Il a présenté succinctement le rôle du législatif communal et de son président lors de la réception d'une trentaine de jeunes citoyens.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour n'appelant aucune remarque, il est accepté à une évidente majorité.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le procès-verbal n'appelant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à Mme Françoise AUBERT.

3. REMPLACEMENT DE TROIS VEHICULES ET D'UNE SALEUSE POUR LE SERVICE COMMUNAL DES TRAVAUX – DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT

Préavis municipal no 24/2013

La parole est donnée à **M. Daniel MARGOT**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail. Il précise que la COFIN accepte le préavis à l'unanimité

La discussion n'est pas demandée.

A main levée, le préavis No 24/2013 est accepté à l'unanimité.



4. DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA CREATION D'UN TROTTOIR AU CHEMIN DES BOVERESSES ET LE TRANSFERT D'UN TRONCON DE ROUTE AU DOMAINE PUBLIC

Préavis municipal no 25/2013

La parole est donnée à **M. Daniel MARGOT**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc et des finances pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Bernard KRATTINGER, municipal, désire apporter quelques précisions concernant le cheminement qui relie le parking du CLE jusqu'au chemin des Planches. Le tronçon supérieur de ce chemin est au domaine public. Quant à la partie inférieure, elle est du domaine privé; il n'existe aucune servitude de passage à pied public. Les seules servitudes qui sont inscrites au registre foncier concernent des servitudes privées. Forte de ces informations, la Municipalité s'engage à prendre contact avec les propriétaires pour voir s'il est possible d'inscrire une servitude de passage public à pied sur ce cheminement et d'y installer, comme l'a proposé un commissaire, un éclairage. Les frais liés à cette servitude et à l'éclairage public seraient la contrepartie de la commune pour favoriser ce cheminement qui permet de rejoindre le chemin des Planches à pied sans difficulté et à l'abri de la circulation.

La discussion n'est plus demandée.

A main levée, le préavis No 25/2013 est accepté à l'unanimité.

5. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE SUSANNA KUSSMANN «GESTION DES DECHETS – FORFAIT DE BASE POUR LES ENTREPRISES» - DISCUSSION

Tout le monde a reçu le texte de l'interpellation ainsi que la réponse écrite de la Municipalité. Selon notre règlement, la réponse de la Municipalité est discutée par le Conseil. La discussion est donc ouverte.

En priorité, le Président invite l'interpellatrice à se prononcer si elle le désire.

Mme Susanna KUSSMANN remercie la Municipalité pour sa réponse qui la satisfait. Elle profite d'avoir la parole pour dire qu'il y aurait quand même eu d'autres solutions pour considérer les micro-entreprises comme des habitants normaux. Dans son cas personnel, sur les trois kilos de papier qu'elle produit par année, elle doit payer les Fr. 100.- de taxe. Elle accepte cette décision à contrecœur.



Cette même invitation est faite aux cosignataires, à savoir Mmes Sophie Lab, Florence Kaeslin et à MM Georges Rosset et Yann Glayre.

M. Yann GLAYRE prend la parole. La Municipalité a planché sur ce sujet pendant de longs mois; il pense néanmoins qu'il est temps de parler de certains points, notamment juridiques, de cette décision. L'article 12 de notre règlement est très clair et tient en une seule phrase: «Une taxe annuelle est facturée aux entreprises». Dès lors, peut-on oui ou non, au sens de la loi, considérer un travailleur indépendant comme une entreprise? Il faut savoir que, au niveau juridique et fiscal, ni la Confédération ni les cantons ne considèrent les travailleurs indépendants comme les entreprises. Ils sont considérés comme des personnes physiques. Au contraire des personnes morales qui sont considérées, elles, comme des entreprises. Il s'adresse donc à la Municipalité avec la question suivante: la Municipalité peut-elle confirmer que la décision de taxer les travailleurs indépendants différemment de n'importe quel autre citoyen est bien en conformité avec le droit suisse? Il a déjà adressé cette question à titre personnel à la Municipalité au mois de mai 2013, mais n'a reçu à ce jour aucune réponse. Il attend de la Municipalité qu'elle réponde à cette question avec des arguments juridiques précis, quitte à devoir faire appel à un service compétent.

La discussion n'est plus demandée.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Population d'Epalinges: c'est officiel, Epalinges a passé le cap des 9000 habitants avec la naissance du petit Romain RODOSLI qui est né il y a quelques semaines et qui se porte bien. La Municipalité va lui rendre visite ces prochains jours.

Bâtiment communaux: à la suite d'un vœu exprimé par M. Erich DÜRST, le rapport Energo 2012 est à disposition à l'entrée de la salle. Le rapport Energo 2013 n'est pas encore disponible. Il le sera dès que possible sur le site internet de la commune.

Urban training: le bilan 2013 est bon, entre 25 et 30 personnes se sont inscrites à chaque fois. Epalinges avait même le plus vieux participant (77 ans). Cette activité sera reconduite l'année prochaine.

▪ M. Jean-Marc BAATARD, municipal

Déchets: la décision qu'a prise DESA de fermer la benne à plastique a été unilatérale. La Municipalité a été aussi outrée que l'ensemble de la population par cette décision et est maintenant en tractation pour que cette benne soit rouverte dans les plus brefs délais. Certains éco-points ont été équipés de bennes supplémentaires afin de ne plus



assister le lundi matin à un désastreux paysage napolitain. Ces bennes sont provisoires; il est prévu dans l'aménagement de ces éco-points d'y installer des conteneurs enterrés type «Molok» qui permettront de contenir le surplus de papier et plastique. Il rappelle que l'utilisation de ces éco-points est interdite le dimanche.

Nouveau bâtiment de la voirie – Préavis 14/2009: le décompte final de la construction du nouveau bâtiment de la voirie se monte à deux millions huit cent trente neuf mille cinq cent trente deux francs soixante, soit une économie de Fr. 110 000.-

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Feu de voiture: la nuit du 5 au 6 décembre a été courte, un feu de voiture s'étant déclaré vers 23 h 15 dans un garage souterrain au chemin de la Caboletaz. Un feu de voiture entraîne des émanations importantes de fumée, vu les matériaux la composant. Il a fallu évacuer un total de 28 personnes des maisons alentour; 24 personnes ont pu réintégrer leurs appartements relativement rapidement. Ce feu a mobilisé une quarantaine de pompiers, cinq patrouilles de gendarmerie, des ambulanciers et des enquêteurs de la police de sûreté. Il a fallu ensuite trouver une solution pour reloger la famille de quatre personnes habitant au-dessus du garage, l'appartement étant en très mauvais état. Il est de la compétence de la Municipalité de reloger des personnes sinistrées. Alors qu'il prenait contact avec différentes personnes pour trouver une solution de logement, une personne s'est spontanément proposée pour reloger cette famille pour la nuit. Même si la Municipalité a déjà eu l'occasion de lui manifester sa reconnaissance, il tient encore à la remercier ici publiquement, d'autant plus qu'il s'agit de Mme Odile GEORGALLIDES, conseillère communale. Il remercie aussi l'effectif du corps des pompiers pour son travail cette nuit-là.

SDIS – Téléthon 2013: samedi 30 novembre a eu lieu le Téléthon. La somme de Fr. 5652.25 a été intégralement versée sur le compte du Téléthon Suisse.

Vol: Noël n'a pas la même signification pour tout le monde, car, ce matin, le sapin de Noël de l'entrée de la salle de gym de la Croix-Blanche a été dérobé. La Municipalité souhaite juste qu'il fera le bonheur de petits enfants.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Thermographie aérienne: le 23 novembre a eu lieu «la journée des économies d'énergie pour votre habitat» à la grande salle d'Epalinges. Cette journée destinée à communiquer aux habitants d'Epalinges les résultats de la démarche de thermographie aérienne avait pour objectifs de donner une information sur la thermographie et la démarche effectuée à Epalinges, de sensibiliser les propriétaires, gérances et population aux pertes de chaleur des bâtiments et de détecter les défauts d'isolation des toitures, d'informer les habitants sur les possibilités d'améliorer l'isolation du patrimoine et d'informer sur les aides et subventions à disposition. Cette journée



répondait à un besoin, puisque 291 fiches comprenant une image infrarouge et un rapport explicatif ont été transmises aux visiteurs qui en ont fait la demande. De plus, 13 fiches supplémentaires ont encore été données depuis par le bureau technique communal, ce qui porte à 304 le nombre de documents distribués. La Municipalité a aussi présenté des informations concernant les projets du PALM 2012, du développement du site stratégique de Vennes et du Biopôle, ainsi que les premières esquisses de l'étude en cours concernant le plan directeur communal de mobilité. Les échos concernant cette journée laissent à penser que ce fut un succès. A ce titre, la Municipalité remercie tous les acteurs qui y ont contribué et, plus particulièrement, à l'ensemble des employés du service technique communal et aux jeunes qui ont présenté les résultats de la thermographie aérienne aux personnes intéressées.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Catherine MORAND souhaite déposer un postulat:

«Il y a tout juste dix ans, le 14 avril 2003 pour être précise, le canton de Vaud se dotait d'une toute nouvelle Constitution, avec en son article 71, une disposition stipulant que l'Etat et les communes collaborent avec les autres pouvoirs publics, les organisations et les entreprises concernées, à l'aide humanitaire, à la coopération au développement, et à la promotion du commerce équitable.

Depuis lors, le canton de Vaud, comme un nombre croissant de communes vaudoises, s'est engagé sur la voie de la solidarité internationale. Elles sont aujourd'hui une quarantaine, ces communes, réparties dans tout le canton. Cela montre qu'il existe une belle marge de progression, si l'on songe aux quelque 326 communes que compte notre canton.

En cette période d'avant Noël, je souhaiterais donc vous proposer que la commune d'Epalinges rejoigne ces communes vaudoises qui, à l'exemple de la commune d'Yverdon-les-Bains, attribue deux francs par habitant à des projets dans les pays du Sud. Il ne s'agit pas là d'aide humanitaire pour venir en aide lors de catastrophes naturelles par exemple, comme lors du typhon qui a ravagé les Philippines le mois dernier, mais d'une aide à des projets sur la durée, qui permettent à des hommes et à des femmes de s'en sortir, de vivre là où ils sont nés, sans avoir à chercher, par tous les moyens, de sauter dans la première pirogue venue pour tenter de débarquer à Lampedusa, Malte, ou ailleurs le long du littoral méditerranéen...

La commune d'Yverdon-les-Bains octroie ainsi 2 francs par habitant à des projets qui donnent leurs chances à des jeunes en Jordanie, au Salvador, au Tibet. On pourrait aussi citer la commune de Morges, qui appuie des projets au Burkina Faso, ou encore celles de Cugy, Lutry, Crissier, Ecublens, Echandens, Bercher, Cossonay-Ville, Le Chenit, Attalens, Blonay, Yvonand, etc., qui toutes ont franchi le pas.

Deux francs par citoyen de la commune cela permettait en tout cas de démarrer une belle aventure humaine et solidaire, tout en bénéficiant des garde-fous nécessaires afin que l'argent soit réellement utilisé pour donner un coup de pouce ponctuel à des personnes qui en ont besoin pour s'en sortir.

C'est exactement là le rôle que joue la FEDEVACO, la Fédération vaudoise de coopération, qui regroupe une quarantaine d'associations de développement actives dans le canton de Vaud, dans des domaines très divers, et propose leurs projets, après les avoir examinés sous toutes les coutures, aux communes et au canton. La FEDEVACO met ainsi les compétences de ses experts au service des communes pour que les projets qu'elles soutiennent soient pertinents, efficaces, et que l'argent des contribuables soit utilisé à bon escient.



Il n'est pas évident en effet pour une collectivité de s'investir dans un domaine qu'elle maîtrise mal, de piloter des initiatives à des milliers de kilomètres. En plus, en collaborant avec la FEDEVACO, chaque contribution communale voit sa mise complétée par la Confédération, qui donne un franc là où le canton ou une commune donne 2 francs. Ce qui permettra à notre participation communale, même modeste, de voir ses effets multipliés, au niveau d'un village, d'une communauté, d'une région...

C'est pourquoi je vous propose, par l'intermédiaire de ce postulat, d'inviter la Municipalité à étudier l'opportunité d'adhérer à la Fédération vaudoise de coopération et d'y contribuer par un montant de deux francs par habitant.»

M. Mazyar YOSEFI pense que cette période d'avant Noël est propice à traiter ce sujet tout de suite.

La proposition de M. YOSEFI est acceptée par 33 voix pour et 14 contre. Le Président ouvre donc la discussion pour la prise en considération de ce postulat.

M. Félix SCHMIDT s'exprime en son nom personnel, étant souvent actif dans des projets de coopération en Europe de l'Est et en Amérique du Sud. Il lui semble que ce n'est pas la tâche de notre Conseil communal qui est là pour développer la population de notre commune, loger des gens dans le besoin et répondre à des besoins sociaux. La générosité que l'on a tous vis à vis de projets de développement est une affaire privée ou du ressort de la Confédération qui a un budget pour cela. Même si toutes ces idées sont bonnes, il reste d'avis que le Conseil communal doit se concentrer sur sa mission essentielle.

M. Mazyar YOSEFI rappelle que l'on discute sur la prise en considération de ce postulat et non du fond du sujet.

M. Maurice MISCHLER, Syndic, pense que c'est une excellente proposition même si la Municipalité ne l'a pas attendue pour faire régulièrement des dons étant donné que cela fait partie du budget, et qu'elle favorise des personnes qui s'engagent pour des actions. La Municipalité aime avoir des retours quand ce sont des personnes d'Epalinges qui soutiennent ces actions afin de pouvoir en parler par le biais du «Journal d'Epalinges» ou au Conseil communal. En son nom, il voit ce postulat de manière bienveillante.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération de ce postulat.

La prise en considération de ce postulat est acceptée avec 36 voix pour et 27 contre.

M. Ernest CORBAZ propose que les conseillers offrent leurs jetons de présence de ce soir aux Cartons du cœur. Il invite la Municipalité à faire de même.

A l'unanimité, les jetons iront aux Cartons du cœur.

M. Alain AMSTUTZ remercie pour cette aide conséquente qui va les aider pour la suite de leurs activités qui sont en constante augmentation. Le cap des 100 livraisons a été largement passé.

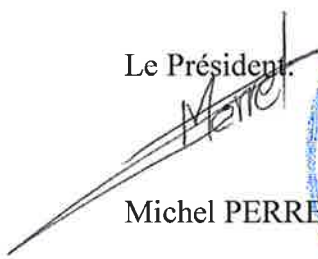


M. Maurice MISCHLER, Syndic, la Municipalité double la mise avec bon cœur.

M. Angelo MARZOLI émet le vœu que les bénéficiaires des Cartons du cœur ne doivent pas montrer leur carte d'identité pour démontrer qu'ils résident bien à Epalinges, mais que tous les autres aussi en soient bénéficiaires.

Nous voici au terme de cette dernière séance de l'année 2013. Le Président remercie les membres du Conseil pour leur participation. Le Bureau se joint à lui pour souhaiter à tous de lumineuses fêtes de fin d'année. Nous nous retrouverons ici-même le 18 février 2014. Dans l'intervalle, prenez soin de vous, prenez soin des vôtres et prenez soin de la commune. La séance est levée à 19 h 25.

Epalinges, le 9 janvier 2014.

Le Président.		La Secrétaire:	
	Michel PERRET		Fabienne GHEZA

